

TENDANCES DU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE ET DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Canada

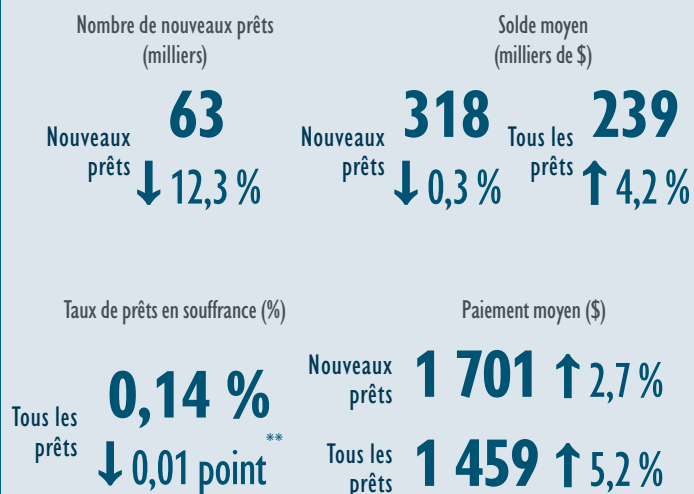


RMR¹ de l'Ontario – T3 2019 AOÛT 2019

Principaux indicateurs du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation – T1 2019*



PRÊTS HYPOTHÉCAIRES



Dans l'ensemble, le taux de croissance de l'activité hypothécaire est demeuré sous son niveau des dernières années, ce qui est en partie attribuable au ralentissement du marché de l'habitation.



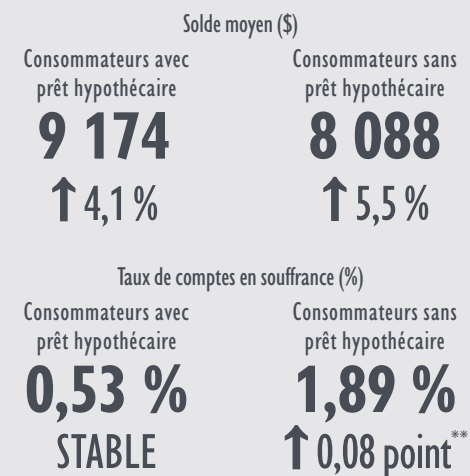
MARGES DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRES



Le solde moyen des marges de crédit hypothécaires a augmenté, mais le taux d'utilisation est resté le même. Le taux de comptes en souffrance est demeuré bas.



AUTRES DETTES



Les consommateurs ont continué d'accumuler d'autres dettes, ce qui les rend plus vulnérables face à un choc à long terme.

¹ Région métropolitaine de recensement (RMR)

* Selon les institutions financières (banques, grandes coopératives de crédit, certaines petites et moyennes coopératives de crédit et certains prêteurs spécialisés) faisant rapport à Equifax Canada. Les chiffres sont ceux du premier trimestre de 2019 et sont comparés aux données du premier trimestre de 2018. « Marge de crédit hypothécaire » s'entend d'une marge de crédit garantie par l'avoir propre dans une habitation. Les autres dettes comprennent les marges de crédit personnelles, les cartes de crédit et les prêts automobiles.

** « Point » signifie « point de pourcentage ».

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Tendances du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation
- 2 Le taux de prêts hypothécaires en souffrance est demeuré bas
- 3 Baisse du taux de prêts hypothécaires en souffrance parmi les prêts dont le montant à l'initiation était relativement bas
- 3 Les taux de comptes en souffrance sur les produits de crédit étaient bien plus bas chez les emprunteurs hypothécaires que chez les consommateurs sans prêt hypothécaire
- 4 Les pointages de crédit moyens des emprunteurs hypothécaires demeurent élevés
- 4 Légère diminution de la part de consommateurs avec prêt hypothécaire dans les RMR de l'Ontario
- 5 La hausse des obligations mensuelles est principalement due aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires
- 6 Définitions

« Si les remboursements mensuels de dette des Ontariens ont augmenté, c'est surtout à cause d'une hausse des prêts et des marges de crédit hypothécaires et d'une montée des taux d'intérêt. Les taux de comptes en souffrance demeurent néanmoins bas, grâce à la vitalité du marché du travail. »



Jordan S. Nanowski
Analyste principal de marché, Économie

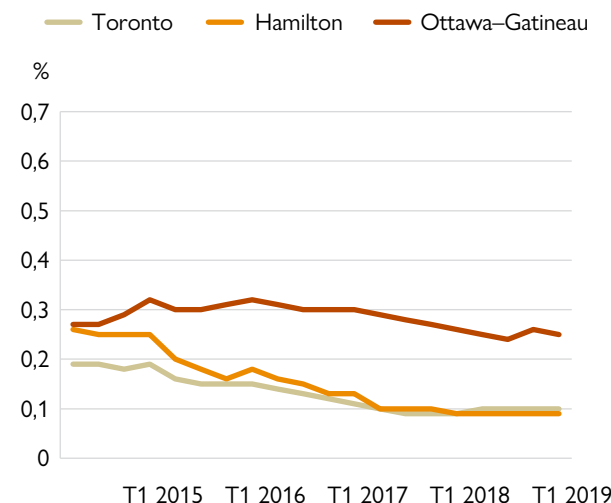
Tendances du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation

Le taux de prêts hypothécaires en souffrance est demeuré bas

- Au premier trimestre de 2019, le taux de prêts hypothécaires en souffrance est resté stable à Toronto (0,10 %) et à Hamilton (0,09 %), et sous la moyenne ontarienne (0,14 %). Le taux enregistré à Ottawa (0,25 %) est l'un des plus élevés parmi les RMR de l'Ontario. La situation à Ottawa a continué de s'améliorer en glissement annuel, mais de façon moins marquée (diminution de 0,01 point de pourcentage).
- La vitalité du marché du travail ontarien continue à faire baisser les taux de prêts en souffrance. Le taux de chômage provincial est proche de son plus bas niveau des dernières décennies, tandis que la rémunération hebdomadaire moyenne connaît encore une forte croissance. Il devient ainsi plus facile pour les emprunteurs de faire leurs paiements hypothécaires à temps.
- Au cours des deux dernières années, le revenu disponible a crû plus rapidement que la dette totale des ménages à Ottawa, tandis qu'à Toronto et à Hamilton, les deux ont augmenté à peu près à la même vitesse. Le rapport dette-revenu est à la baisse à Ottawa, ce qui a contribué à resserrer l'écart entre le taux de prêts en souffrance à Ottawa et les taux observés à Toronto et à Hamilton.

Figure 1

Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance Quelques RMR de l'Ontario



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Baisse du taux de prêts hypothécaires en souffrance parmi les prêts dont le montant à l'initiation était relativement bas

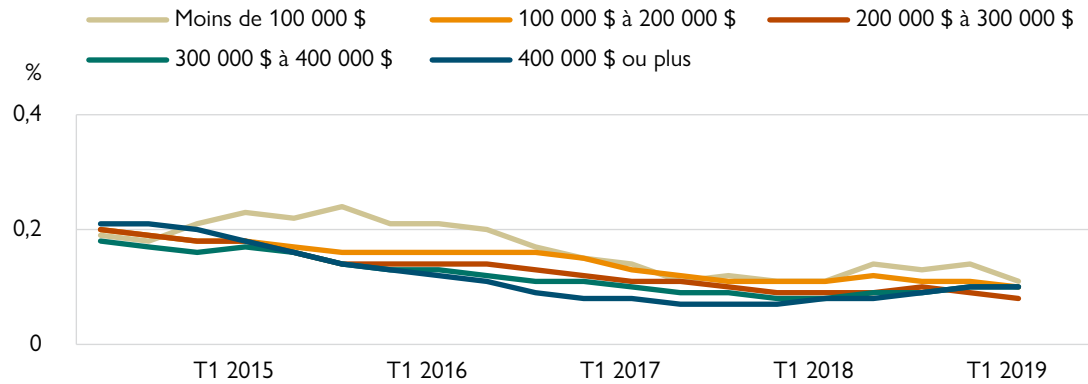
- En comparaison du premier trimestre de 2018, les taux de prêts hypothécaires en souffrance sont restés stables dans la plupart des fourchettes.
- Lorsque le montant à l'initiation est relativement bas, les taux des prêts hypothécaires en souffrance sont généralement plus élevés, car ces prêts sont souvent contractés par des accédants à la propriété dont le revenu est moindre ou dont l'emploi est moins stable. Toutefois, les taux de prêts en souffrance parmi ces prêts diminuent encore, ce qui réduit considérablement l'écart avec les prêts hypothécaires d'un montant plus élevé. Le rétrécissement de cet écart tient peut-être à la vigueur du marché du travail, qui a un effet marginal plus grand sur la capacité des emprunteurs de petits prêts de faire leurs paiements hypothécaires à temps.

Les taux de comptes en souffrance sur les produits de crédit étaient bien plus bas chez les emprunteurs hypothécaires que chez les consommateurs sans prêt hypothécaire

- En Ontario, les taux de comptes en souffrance sur les autres produits de crédit (cartes de crédit, marges de crédit et prêts automobiles) ont augmenté chez les consommateurs sans prêt hypothécaire et les emprunteurs hypothécaires, mais beaucoup moins chez ces derniers.
- Pour les deux types de consommateurs, les cartes de crédit et les prêts automobiles sont les principaux responsables de la hausse des taux de comptes en souffrance.
- Les taux de comptes en souffrance continuent à être beaucoup plus bas chez les emprunteurs hypothécaires que chez les consommateurs sans prêt hypothécaire, car les premiers ont habituellement des pointages de crédit plus élevés et sont plus susceptibles de faire leurs paiements à temps.

Figure 2

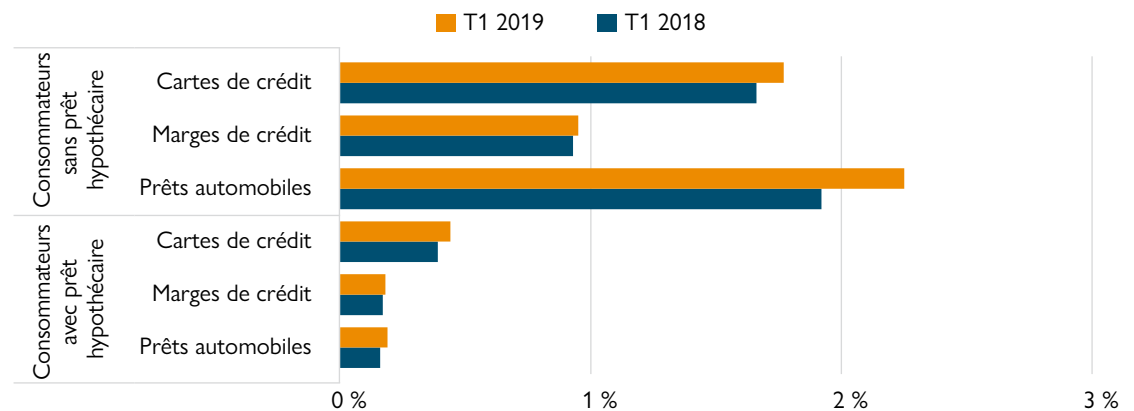
RMR de Toronto – Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance selon le montant du prêt à l'initiation



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 3

RMR de Toronto – Taux (%) de comptes en souffrance par produit de crédit
Consommateurs avec et sans prêt hypothécaire



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Les pointages de crédit moyens des emprunteurs hypothécaires demeurent élevés

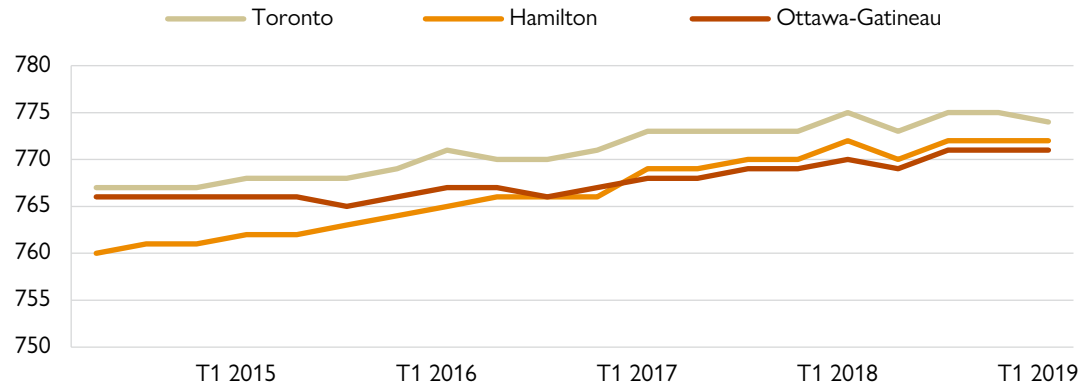
- À l'échelle de l'Ontario, le pointage de crédit moyen des emprunteurs hypothécaires a légèrement augmenté et s'est établi à 771. Par contre, il est resté stable dans les grandes villes : Toronto (774), Hamilton (772) et Ottawa (771). Tous les pointages de crédit moyens des emprunteurs hypothécaires, tant pour l'Ontario que pour les RMR mentionnées, se situent au-dessus de la moyenne nationale de 767.
- Le raffermissement du marché du travail ontarien et le resserrement des règles sur les prêts hypothécaires sont parmi les facteurs qui améliorent la qualité globale du crédit des emprunteurs hypothécaires. Du coup, cela a fait augmenter les pointages de crédit ces dernières années.

Légère diminution de la part de consommateurs avec prêt hypothécaire dans les RMR de l'Ontario

- Par rapport au premier trimestre de 2018, la proportion de consommateurs ayant un prêt hypothécaire a légèrement diminué dans les grandes régions métropolitaines de l'Ontario.
- Cette diminution concorde avec le rythme plus lent de l'accession à la propriété, qui s'explique en partie par la forte hausse du prix des habitations – supérieure à celle des loyers – observée ces dernières années. Le resserrement des règles sur les prêts hypothécaires et la montée des taux d'intérêt ont également tempéré la croissance du crédit hypothécaire.

Figure 4

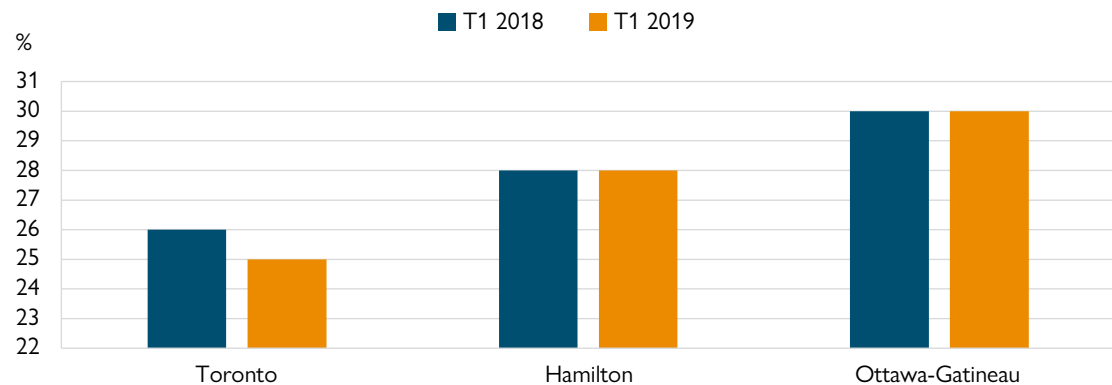
Score du risque Equifax moyen des emprunteurs hypothécaires Quelques RMR de l'Ontario



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 5

Part (%) des consommateurs avec prêt hypothécaire Quelques RMR de l'Ontario



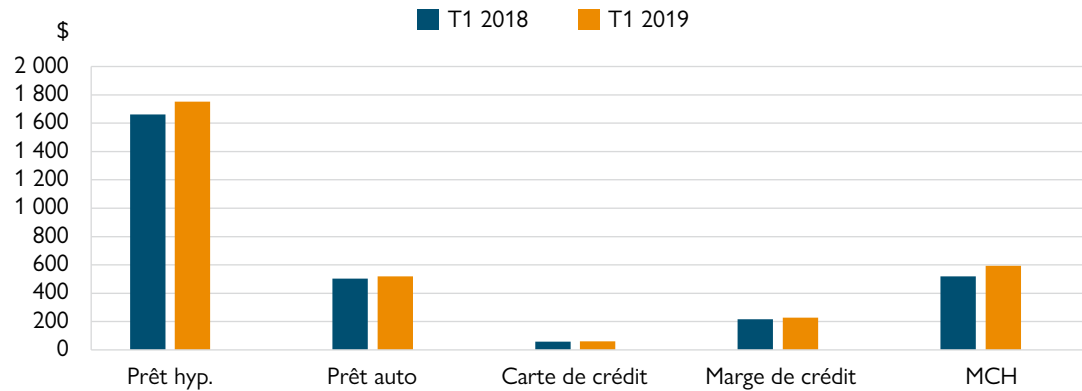
Sources : Equifax et SCHL (calculs)

La hausse des obligations mensuelles est principalement due aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires

- Le montant moyen des obligations mensuelles a augmenté, d'une année à l'autre, au premier trimestre : il s'est accru de 6,5 % à Toronto, de 5,7 % à Hamilton et de 4,0 % à Ottawa. Dans chacune de ces RMR, la hausse était principalement attribuable au montant plus élevé des obligations liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.
- Le prix élevé des logements a fait grossir les prêts hypothécaires et a rendu les marges de crédit hypothécaires plus attrayantes pour les propriétaires voulant tirer profit de l'appréciation de leur avoir propre foncier. De plus, la hausse des taux d'intérêt a fait augmenter les charges de remboursement hypothécaire et les obligations mensuelles à payer sur les marges de crédit hypothécaires.
- Parmi les différents produits de crédit, ce sont les obligations mensuelles liées aux marges de crédit hypothécaires qui ont connu les plus fortes hausses à Toronto (14,5 %), à Hamilton (13,3 %) et à Ottawa (11,3 %). Le prix élevé des logements peut faire augmenter les obligations mensuelles moyennes associées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires. Toutefois, dans le premier cas, son incidence sur les obligations mensuelles moyennes dépend du nombre de nouveaux prêts hypothécaires, qui a baissé à la suite des récentes politiques limitant la demande de logements.

Figure 6

RMR de Toronto – Obligations mensuelles moyennes (\$) par consommateur et par produit de crédit



Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Ressources

Vous trouverez ces données – et les données pour toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada – à cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/data-tables/mortgage-consumer-credit-trends-cmas



Définitions

Prêt hypothécaire : Titre de créance qui est garanti par un bien immobilier en particulier et que l'emprunteur a l'obligation de rembourser selon une série de versements préétablie (par exemple, mensualités sur 25 ans). Les prêts hypothécaires servent à acheter un bien immobilier sans déboursier la valeur totale au moment de la transaction. Pendant de nombreuses années, l'emprunteur rembourse le prêt, plus les intérêts, jusqu'à ce qu'il soit propriétaire à part entière du bien immobilier. Privilège (créance) qui permet au prêteur d'entreprendre des mesures judiciaires pour mettre fin au prêt et prendre possession du bien immobilier hypothéqué si l'emprunteur cesse de faire ses versements.

Carte de crédit : Produit de crédit permettant à l'emprunteur de faire des achats immédiatement et de rembourser la somme due ultérieurement, en un ou plusieurs versements. Les cartes de crédit sont émises par une institution financière, moyennant généralement des frais, comme des frais annuels, des frais d'avance de fonds ou des frais de retard de paiement.

Marge de crédit : Produit de crédit que consent une institution financière et qui permet au client d'emprunter à n'importe quel moment des fonds, jusqu'à une limite établie. Les intérêts sont calculés et sont exigibles de l'emprunteur seulement lorsqu'un retrait a lieu. Les marges de crédit ne sont habituellement pas garanties par un actif.

Prêt automobile : Prêt garanti consenti à un emprunteur pour l'achat ou la location d'un véhicule. Au Canada, la durée des prêts automobiles se situe habituellement entre trois et sept ans (entre 36 et 84 mois). En règle générale, plus elle est longue, moins le versement mensuel exigé est élevé. À noter que l'emprunteur peut rembourser la totalité du prêt avant son échéance. À l'échéance,

le montant du prêt automobile comprend le prix d'achat du véhicule, les intérêts et des frais de gestion. Les modalités du prêt dépendent de différents facteurs, dont le revenu et les antécédents de crédit de l'emprunteur.

Marge de crédit hypothécaire (MCH) : Marge de crédit garantie par une propriété résidentielle. Cette garantie permet généralement à l'emprunteur d'obtenir une limite supérieure et un taux d'intérêt inférieur à une marge de crédit non adossée à un actif immobilier.

Prêt renouvelable : Prêt qui est assorti d'une limite de crédit et qui peut être utilisé et remboursé autant de fois que désiré sur une période établie. Appartiennent à cette catégorie les marges de crédit, les marges de crédit hypothécaires (MCH) et les cartes de crédit.

Prêt à tempérament : Prêt que l'emprunteur rembourse graduellement par un nombre établi de versements, répartis selon un calendrier. Appartiennent à cette catégorie les prêts automobiles et hypothécaires, de même que les prêts pour l'achat de meubles ou l'exécution de travaux de rénovation.

Radiation : Créance faisant l'objet d'une ordonnance de consolidation, d'une reprise de possession ou d'un recouvrement.

• Figure 1 – Taux de prêts hypothécaires en souffrance

Prêt hypothécaire en souffrance : Prêt hypothécaire dont le titulaire n'a pas fait les versements exigés à temps. Le défaut d'effectuer les versements exigés donne au prêteur le droit de saisir le bien hypothéqué. L'emprunteur peut toutefois remédier au manquement en réglant le solde impayé pour se conformer au calendrier de paiement, ou s'entendre avec le prêteur sur une restructuration de la dette.

Dans le présent rapport, les prêts hypothécaires en souffrance sont ceux dont le titulaire dépasse de plus de 90 jours la date d'exigibilité du versement. Dans le cas où des paiements partiels ont été effectués, un prêt hypothécaire est en souffrance lorsque l'emprunteur accuse un retard équivalant à quatre mensualités ou plus. Enfin, les prêts hypothécaires en souffrance comprennent également les radiations et les prêts qui sont considérés comme des créances irrécouvrables.

Formule : Taux de prêts hypothécaires en souffrance = (Nombre de prêts hypothécaires en souffrance/Nombre total de prêts hypothécaires)

• Figure 2 – Taux de prêts en souffrance selon le montant du prêt hypothécaire à l'initiation

Initiation du prêt hypothécaire : Procédé par lequel un consommateur soumet une demande de prêt hypothécaire à un prêteur, qui la traite ensuite. Au cours du processus, le prêteur travaille avec le consommateur sur une transaction hypothécaire en vue de lui consentir un prêt, après quoi celui-ci devient titulaire d'un prêt hypothécaire.

Techniquement, le prêteur hypothécaire exige de l'emprunteur divers types d'informations et de documents financiers, notamment des bulletins de paie, des déclarations de revenus, son historique de remboursement de crédit, des renseignements sur ses cartes de crédit, le solde de ses comptes de dépôt, et de l'information sur ses autres biens en propriété franche visés ou non par un prêt hypothécaire. Le prêteur se sert de ces renseignements pour déterminer le type de prêt et le taux d'intérêt auxquels aura droit l'emprunteur.



Equifax considère qu'un prêt hypothécaire est nouveau lorsque le compte de prêt a été ouvert durant le trimestre. Une date d'ouverture s'ajoute au compte lorsque l'emprunteur concerné :

- obtient un prêt hypothécaire (et non une simple préapprobation) pour l'achat d'un bien immobilier;
- renouvelle son prêt hypothécaire auprès d'un autre prêteur;
- refinance son bien immobilier, en changeant ou non de prêteur.

Montant du prêt hypothécaire à l'initiation : Valeur du prêt hypothécaire au moment où le compte a été ouvert (voir la définition du terme initiation du prêt hypothécaire).

- Figure 3 – Taux de comptes en souffrance par produit de crédit – consommateurs avec et sans prêt hypothécaire

Compte en souffrance : Compte pour lequel l'emprunteur n'a pas versé la somme due plus de 90 jours après la date d'exigibilité de celle-ci. Dans le cas où des paiements partiels ont été effectués, un compte est en souffrance lorsque l'emprunteur accuse un retard équivalant à quatre mensualités ou plus. Enfin, les comptes en souffrance comprennent également les radiations et les prêts qui sont considérés comme des créances irrécouvrables.

Formule : Taux de comptes en souffrance¹ = (Nombre de comptes en souffrance/Nombre total de comptes)

- Figure 4 – Score du risque Equifax moyen lié aux prêts hypothécaires

Score du risque Equifax (ERS) : Pointage de crédit qui détermine la probabilité qu'un consommateur accuse un retard de paiement important (défaillance d'au moins 90 jours) dans les 24 mois. Plus ce score est bas, plus grande est la probabilité que le consommateur accuse un grave retard de paiement durant cette période, non seulement pour les prêts hypothécaires, mais aussi pour tous les autres produits de crédit.

Fourchettes de pointage de crédit les plus courantes :

- Faible (moins de 600)
- Passable (de 600 à 659)
- Bon (de 660 à 699)
- Très bon (de 700 à 749)
- Excellent (750 ou plus)

Les consommateurs dont le dossier de crédit ne comporte pas suffisamment de renseignements pour permettre le calcul d'un pointage se voient accorder un pointage de 000. Pour que ce calcul soit possible, il faut en général que le consommateur ait des antécédents de crédit au Canada pour une période de 3 à 6 mois.

Les données renvoient à la version 2.0 d'ERS, le système de pointage de crédit exclusif d'Equifax. Pour en savoir plus sur le score du risque Equifax (ERS), [voir le document d'Equifax](#).

- Figure 5 – Part des consommateurs avec prêt hypothécaire

Nombre de consommateurs ayant un prêt hypothécaire à leur dossier de crédit en pourcentage du nombre de consommateurs de produits de crédit habitant la région.

Attention : Ce ne sont pas toutes les institutions financières qui transmettent des renseignements à Equifax, mais elles sont de plus en plus nombreuses à le faire. Bien que les tendances nationales se soient stabilisées depuis 2014, il se peut que les prêteurs ayant une forte présence dans une région en particulier viennent fausser les données présentées ici s'ils n'ont pas transmis de renseignements à Equifax durant la totalité de la période. **Il faut interpréter cette variable avec prudence si d'importants changements sont observés.**

Formule : Part des consommateurs avec prêt hypothécaire = (Nombre de consommateurs avec prêt hypothécaire/Nombre total de consommateurs)

- Figure 6 – Obligations mensuelles moyennes par consommateur, selon le type de produit de crédit

Les obligations mensuelles correspondent à la somme qu'un consommateur est tenu de rembourser pour éviter que son prêt ne soit considéré comme en souffrance. Pour les prêts à tempérament, il s'agit du paiement prévu dans le calendrier, et pour les prêts renouvelables, du paiement minimal.

Formule : Obligations mensuelles moyennes par type de produit de crédit = (Somme des versements mensuels planifié/Nombre total de consommateurs avec versement planifié)

¹ Ce calcul est effectué pour chaque produit de crédit.

Avis de non-responsabilité : Le présent rapport s'appuie sur des données fournies par l'agence d'évaluation du crédit Equifax Canada, qui dessert environ de 80 à 85 % du marché hypothécaire. La SCHL n'a pas consulté ni reçu de renseignements pouvant être reliés à une personne pour produire ce rapport. Sauf indication contraire, tous les chiffres proviennent d'Equifax Canada. Actuellement, les données d'Equifax Canada sur le crédit hypothécaire sont disponibles à partir du milieu de 2012, tandis que celles portant sur les autres produits de crédit sont disponibles à partir de 2006. À moins d'indication contraire, les montants ne sont pas rajustés en fonction de l'inflation.

LA SCHL AIDE LES CANADIENS À RÉPONDRE À LEURS BESOINS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aide les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement depuis plus de 70 ans. En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, elle contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier, elle vient en aide aux Canadiens dans le besoin et elle fournit des résultats de recherches et des conseils impartiaux aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du pays. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance d'entreprise et transparence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter le site Web de la SCHL à www.schl.ca ou suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#) et [YouTube](#).

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par téléphone, au 1-800-668-2642, ou par télécopieur, au 1-800-245-9274.

De l'extérieur du Canada, composez le 613-748-2003 (téléphone) ou le 613-748-2016 (télécopieur).

La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrit à la politique du gouvernement fédéral sur l'accès des personnes handicapées à l'information. Si vous désirez obtenir la présente publication sur des supports de substitution, composez le 1-800-668-2642.

© 2019, Société canadienne d'hypothèques et de logement. Tous droits réservés. La SCHL autorise toute utilisation raisonnable du contenu de la présente publication, à la condition toutefois que ce soit à des fins personnelles, pour des recherches d'affaires ou d'intérêt public, ou encore dans un but éducatif. Elle accorde le droit d'utiliser le contenu à titre de référence générale dans des analyses écrites ou dans la présentation de résultats, de conclusions ou de prévisions, et de citer de façon limitée les données figurant dans la présente publication. La SCHL autorise également l'utilisation raisonnable et restreinte du contenu de ses rapports dans des publications commerciales, sous réserve des conditions susmentionnées. Elle conserve toutefois le droit d'exiger, pour une quelconque raison, l'interruption d'une telle utilisation.

Chaque fois que le contenu d'une publication de la SCHL est utilisé, y compris les données statistiques, il faut en indiquer la source comme suit :

Source : SCHL (ou, selon le cas, « Adaptation de données provenant de la SCHL »), titre de la publication, année et date de diffusion.

À défaut de quoi ledit contenu ne peut être reproduit ni transmis à quiconque. Lorsqu'une organisation se procure une publication, elle ne doit pas en donner l'accès à des personnes qui ne sont pas à son emploi. La publication ne peut être affichée, que ce soit en partie ou en totalité, dans un site Web qui serait ouvert au public ou accessible à des personnes qui ne travaillent pas directement pour l'organisation. Pour obtenir la permission d'utiliser le contenu de la présente publication de la SCHL à toute fin autre que les fins de référence générale susmentionnées ou de reproduire de grands extraits ou l'intégralité de la présente publication de la SCHL, veuillez transmettre une demande de reproduction de document protégé par droits d'auteur au Centre du savoir sur le logement à l'adresse centre_du_savoir_logement@schl.ca. Veuillez fournir les renseignements suivants : titre de la publication, année et date de diffusion.

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, il est interdit de traduire un extrait de publication sans l'autorisation préalable écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les renseignements, analyses et opinions contenus dans cette publication sont fondés sur diverses sources jugées fiables, mais leur exactitude ne peut être garantie, et ni la Société canadienne d'hypothèques et de logement ni ses employés n'en assument la responsabilité.





schl.ca

Texte de remplacement et données pour les figures

**Figure 1 : Taux (%) de prêts hypothécaires en souffrance
Quelques RMR de l'Ontario**

Date	Toronto	Hamilton	Ottawa-Gatineau
T2 2014	0,19	0,26	0,27
T3 2014	0,19	0,25	0,27
T4 2014	0,18	0,25	0,29
T1 2015	0,19	0,25	0,32
T2 2015	0,16	0,20	0,30
T3 2015	0,15	0,18	0,30
T4 2015	0,15	0,16	0,31
T1 2016	0,15	0,18	0,32
T2 2016	0,14	0,16	0,31
T3 2016	0,13	0,15	0,30
T4 2016	0,12	0,13	0,30
T1 2017	0,11	0,13	0,30
T2 2017	0,10	0,10	0,29
T3 2017	0,09	0,10	0,28
T4 2017	0,09	0,10	0,27
T1 2018	0,09	0,09	0,26
T2 2018	0,10	0,09	0,25
T3 2018	0,10	0,09	0,24
T4 2018	0,10	0,09	0,26
T1 2019	0,10	0,09	0,25

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

**Figure 2 : RMR de Toronto – Taux (%) de prêts hypothécaires
en souffrance selon le montant du prêt à l'initiation**

Date	Moins de 100 000 \$	100 000 \$ à 200 000 \$	200 000 \$ à 300 000 \$	300 000 \$ à 400 000 \$	400 000 \$ et plus
T2 2014	0,19	0,20	0,20	0,18	0,21
T3 2014	0,18	0,19	0,19	0,17	0,21
T4 2014	0,21	0,18	0,18	0,16	0,20
T1 2015	0,23	0,18	0,18	0,17	0,18
T2 2015	0,22	0,17	0,16	0,16	0,16
T3 2015	0,24	0,16	0,14	0,14	0,14
T4 2015	0,21	0,16	0,14	0,13	0,13
T1 2016	0,21	0,16	0,14	0,13	0,12
T2 2016	0,20	0,16	0,14	0,12	0,11
T3 2016	0,17	0,16	0,13	0,11	0,09
T4 2016	0,15	0,15	0,12	0,11	0,08
T1 2017	0,14	0,13	0,11	0,10	0,08
T2 2017	0,11	0,12	0,11	0,09	0,07
T3 2017	0,12	0,11	0,10	0,09	0,07
T4 2017	0,11	0,11	0,09	0,08	0,07
T1 2018	0,11	0,11	0,09	0,08	0,08
T2 2018	0,14	0,12	0,09	0,09	0,08
T3 2018	0,13	0,11	0,10	0,09	0,09
T4 2018	0,14	0,11	0,09	0,10	0,10
T1 2019	0,11	0,10	0,08	0,10	0,10

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 3 : RMR de Toronto – Taux (%) de comptes en souffrance par produit de crédit – consommateurs avec et sans prêt hypothécaire

Date	Emprunteurs hypothécaires			Consommateurs sans prêt hypothécaire		
	Prêts automobiles	Marges de crédit	Cartes de crédit	Prêts automobiles	Marges de crédit	Cartes de crédit
T1 2018	0,16	0,17	0,39	1,92	0,93	1,66
T1 2019	0,19	0,18	0,44	2,25	0,95	1,77

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 4 : Score du risque Equifax moyen des emprunteurs hypothécaires - Quelques RMR de l'Ontario

Date	Toronto	Hamilton	Ottawa-Gatineau
T2 2014	767	760	766
T3 2014	767	761	766
T4 2014	767	761	766
T1 2015	768	762	766
T2 2015	768	762	766
T3 2015	768	763	765
T4 2015	769	764	766
T1 2016	771	765	767
T2 2016	770	766	767
T3 2016	770	766	766
T4 2016	771	766	767
T1 2017	773	769	768
T2 2017	773	769	768
T3 2017	773	770	769
T4 2017	773	770	769
T1 2018	775	772	770
T2 2018	773	770	769
T3 2018	775	772	771
T4 2018	775	772	771
T1 2019	774	772	771

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 5 : Part (%) des consommateurs avec prêt hypothécaire Quelques RMR de l'Ontario

Date	Toronto	Hamilton	Ottawa-Gatineau
T1 2018	26	28	30
T1 2019	25	28	30

Sources : Equifax et SCHL (calculs)

Figure 6 : RMR de Toronto – Obligations mensuelles moyennes (\$) par consommateur et par produit de crédit

Date	Prêt hyp.	Prêt auto	Carte de crédit	Marge de crédit	MCH
T1 2018	1 662	504	59	217	518
T1 2019	1 752	518	61	228	593

Sources : Equifax et SCHL (calculs)